

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Le lundi 10 janvier 2022 - 19h - Saint-Mesmin



L'an deux mille-vingt-deux, le 10 du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué, le 4 janvier, s'est assemblé à Saint-Mesmin sous la présidence de Madame Anne ROY, Maire, pour la session extraordinaire.

Présents (13) : BELAUD Céline, BITEAU Antoine, CHAUVET Christelle, DIGUET HERBERT Séverine, DUCOUT Jean-Louis, LABAEYE Patrice, LEBLOND François-Xavier, MORET Fabien, PERAU Henri, ROUSSEAU Hervé, ROY Anne, VASSEUR Anne, VASSEUR Jean-Charles

Excusés ayant donné pouvoir (5) : BITEAU Christelle, pouvoir donné à LEBLOND François-Xavier, DUJOUR Jean-Baptiste, pouvoir donné à Patrice LABAEYE, HERAUD Sophie, pouvoir donné à DIGUET HERBERT Séverine, PARREAU Jessica, pouvoir donné à ROY Anne, ROUGER Emmanuelle, pouvoir donné à ROUSSEAU Hervé.

Table des matières

1.	SEANCE DU CONSEIL-----	1
1.1.	ASSEMBLEES-----	1
2.	DELIBERATIONS-----	2
2.1.	FINANCES-----	2
2.1.1.	Acquisition immeuble et parcelles AB 586 & AB 342 : plan de financement et demande de subvention-----	2
3.	AVIS-----	3
3.1.	ECO LOTISSEMENT : Choix de la dénomination-----	3

1. SEANCE DU CONSEIL

Madame la Maire ouvre la séance

1.1. ASSEMBLEES

Anne VASSEUR est désignée **secrétaire de séance** et en accepte les fonctions.

2. DELIBERATIONS

2.1. FINANCES

2.1.1. Immeuble et parcelles AB 586 & AB 342 : plan de financement et demande de subvention

Considérant le contrat communal d'urbanisme de la commune de Saint-Mesmin qui positionne pour la place du marché des enjeux dont la requalification du bâti et le renforcement de la vocation commerciale,

Considérant que le projet communal prévoit la requalification de son centre bourg, à vocation commerciale et/ou de logements

Considérant le lancement de l'étude de faisabilité pour la rénovation du centre bourg, aménagement de renouvellement urbain dans une perspective durable et dynamisante du cœur de bourg,

Considérant la démarche d'acquisition en cours,

Considérant l'avis des domaines en date du 14 avril 2016,

Considérant l'appel à projets pour l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

Considérant que l'acquisition de l'immeuble et des parcelles est la première phase du projet et que cette dernière sera suivie de travaux de rénovation énergétique du bâtiment en 2023.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à solliciter les propriétaires de l'immeuble et des parcelles AB 586 et AB 342 pour l'acquisition des parcelles
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

BUDGET : Principal					
PROJET : Acquisition de l'immeuble et des parcelles AB 586 & AB 342					
Dépenses	HT	Recettes		%	Etat avancement subventions
<i>Dépenses éligibles</i>	125 000,00 €	Subventions	37 500,00 €	30,00%	
Acquisition des parcelles	115 000,00 €	DETR 2022	37 500,00 €	30,00%	Sollicitée
Frais de notaire	10 000,00 €				
<i>dépenses non éligibles</i>	0,00 €	Emprunt et autofinancement	87 500,00 €	70,00%	
		Autofinancement	87 500,00 €		
TOTAL HT	125 000,00 €		125 000,00 €	100,00%	

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre de la campagne DETR/DSIL 2022.
- AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

3. AVIS

3.1. ECO LOTISSEMENT : Choix de la dénomination

Le projet avance et un nom doit être donné au futur éco-lotissement avant le dépôt du permis d'aménager.

Dans une démarche volontaire d'associer la population au choix du nom, un sondage a été diffusé par Flyers dans les commerces et page Facebook Mairie pendant les fêtes de fin d'année et jusqu'au 7 janvier 2022.

Un sondage a été diffusé dans les commerces et sur Facebook, de permettre à la population de s'exprimer et de partager 6 propositions. Vous avez été une trentaine à y participer et nous vous en remercions.

3 propositions ressortaient en priorité, elles ont été soumises au vote du conseil municipal.

Dénomination proposée	Nombre de POUR
Les jardins de la Raballe	0
Le quartiers des chênes	1
Le Pâtis de la Raballe	17

Le Conseil Municipal décide de nommer l'éco-lotissement « LE PATIS DE LA RABALLE »

Le plan cadastral Napoléonien de Saint-Mesmin de 1842

- Indique que le ruisseau et les parcelles autour de la zone projetée, découlaient du nom « La Raballe ».

Raballe : (nom féminin) "Outil constitué d'un morceau de planche muni d'un manche, dont se servaient les paysans pour ramasser le blé éparpillé sur l'aire".

Madame la Maire lève la séance à 20 h 05